



**CRIME**

**Dixième Congrès  
des Nations Unies  
pour la prévention du crime  
et le traitement des délinquants**

Distr.: Générale  
15 décembre 1999

Français  
Original: Anglais

**Vienne, 10-17 avril 2000**

Point 1 de l'ordre du jour provisoire\*

**Ouverture du Congrès**

**Situation de la criminalité et de la justice pénale  
dans le monde**

**Rapport du Secrétaire général**

*Résumé*

Dans sa résolution 52/91 du 12 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de préparer un tableau synoptique sur la situation de la criminalité et de la justice pénale dans le monde entier, en vue de le présenter à l'ouverture du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le présent rapport expose les principales tendances et évolutions de la criminalité depuis le neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu au Caire du 29 avril au 8 mai 1995. En outre, il présente certaines des mesures prises par le système de justice pénale, aux plans national et international, pour faire face à ces tendances. Les conclusions préliminaires de la sixième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale sont également présentées de même que celles du Programme mondial contre la corruption, du Programme mondial contre le trafic des êtres humains et de l'Étude mondiale sur la criminalité transnationale organisée.

\* A/CONF.187/1.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction: nouveaux enjeux et problèmes .....	1-5	3
II. Conclusions récentes .....	6-26	3
A. Taux globaux de criminalité .....	12-13	4
B. Autres tendances .....	14-17	5
C. Criminalité et évolution politique .....	18-21	8
D. Criminalité et stabilité .....	22-24	8
E. Criminalité et technologie .....	25-26	9
III. Prévention et répression .....	27-37	9
Prévention de la criminalité: principaux enjeux .....	28-37	9
IV. Prévention de la criminalité: une priorité tant nationale que mondiale .....	38-39	11
V. Conclusions: avenir de l'action internationale .....	40	11

## Tableaux

1. Union européenne: nombre total moyen d'infractions signalées, 1990-1997 .....	6
2. Europe orientale et Communauté d'États indépendants: nombre total moyen d'infractions signalées, 1990-1997 .....	6
3. Asie et Pacifique: nombre total moyen d'infractions signalées, 1990-1997 .....	7
4. Divers pays: nombre total moyen d'infractions signalées, 1990-1997 .....	7

## I. Introduction: nouveaux enjeux et problèmes

1. Ces dernières années, aucun mot n'aura peut-être autant dominé le débat international que celui de mondialisation. En général, la mondialisation est tour à tour célébrée pour tous les triomphes qu'elle a permis de remporter sur le plan social, économique et politique et condamnée pour tous ses effets négatifs. Des recherches approfondies ont été menées en la matière, d'où il ressort qu'il existe différentes définitions de la mondialisation. Le *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, ne donne pas à proprement parler une définition de la mondialisation, mais il en cerne les grandes lignes en mettant en parallèle, d'une part, la libre circulation de l'argent et des échanges, et, d'autre part, le pouvoir libérateur de la circulation des idées et des informations induite par les nouvelles technologies.<sup>1</sup> Indépendamment de la définition employée, l'économie mondiale est entrée dans une phase nouvelle de développement qui peut profiter à des millions d'êtres humains.

2. Les échanges internationaux apportent de nouveaux investissements aux pays dont l'économie était essentiellement agricole ou soumise à une planification centralisée. Selon l'Organisation mondiale du Travail, les exportations de marchandises ont fait un bon de 36 % entre 1993 et 1996. Le montant total des capitaux privés quittant les États-Unis d'Amérique, le Japon et l'Union européenne est de cinq fois supérieur à ce qu'il était il y a moins de dix ans. Parallèlement, d'importants capitaux quittent les pays en développement. La mondialisation est désignée comme la cause d'une disparité grandissante entre pays riches et pays pauvres. Selon le *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, la dernière décennie a été le témoin d'une concentration croissante des revenus, des ressources et de la richesse au profit de certaines personnes, de certaines entreprises et de certains pays. Par exemple, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques représentent 19 % de la population mondiale et 71 % des échanges mondiaux de biens et de services. En outre, au cours des trente dernières décennies, parmi la population mondiale, l'écart de revenus entre les 20 % les plus fortunés et les 20 % les plus pauvres a plus que doublé. De même, la mondialisation a eu une incidence sur la criminalité à l'échelon national et international.

3. Si le sens de la mondialisation donne lieu à un intense débat (certaines revues spécialisées comme *Global Governance* sont largement consacrées à ce thème), aux

fins du présent rapport, cette notion désigne l'érosion des frontières politiques et l'ouverture de marchés économiques autrefois fermés ou fortement réglementés par l'intervention de l'État.

4. La mondialisation a créé un environnement propre à donner naissance à des formes nouvelles et élargies de criminalité. L'évolution de la structure du commerce, des finances, des communications et de l'information a contribué à promouvoir un climat dans lequel la criminalité n'est plus confinée aux frontières nationales. Elle s'exerce de plus en plus au travers des frontières et, dans de nombreux cas, elle a une portée mondiale. Les organisations criminelles ont adapté des structures de type entreprise aux activités criminelles, employant des personnes et des mécanismes hautement qualifiés pour les aider à produire et à dissimuler des profits. En outre, comme les organisations qui opèrent dans l'économie légale, les organisations criminelles sont capables de s'adapter aux évolutions du marché en répondant à la demande de biens et de services émanant du public.

5. Peu de dirigeants politiques, responsables de la justice pénale, experts du développement économique ou universitaire, contesteraient le fait que la criminalité prend de plus en plus d'ampleur et devient de plus en plus complexe. Les effets déstabilisateurs de la guerre, du terrorisme et de l'effondrement de l'ancien ordre mondial, de même que la vulnérabilité des économies en situation d'échec ou émergentes ont créé un terrain fertile pour les activités illégales. Même les économies en plein essor voient se développer certains types de criminalité, en particulier ceux mettant à profit les technologies de pointe. Le défi est donc de comprendre dans quelle mesure se développe la criminalité et d'élaborer des mécanismes pour la réduire et la prévenir.

## II. Conclusions récentes

6. Depuis 1977, le Centre pour la prévention internationale du crime de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat a régulièrement réalisé les enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Ces enquêtes, qui renferment des données officielles sur la police, les poursuites judiciaires, les tribunaux et les prisons pour la période 1970-1997, contribuent à donner une vue d'ensemble de l'évolution des tendances. Plus de 40 gouvernements ont adressé des réponses pour la sixième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le

fonctionnement des systèmes de justice pénale pour la période 1995-1997. Plus de 100 gouvernements devraient donner leur réponse d'ici à l'achèvement de la sixième Enquête, au milieu de 2000.<sup>2</sup>

7. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a périodiquement réalisé, avec le concours des Gouvernements des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Étude internationale sur les victimes de la criminalité, qui donne des renseignements supplémentaires sur la criminalité dans le monde entier. Des particuliers sont interrogés sur diverses formes majeures de victimisation, y compris les délits contre les biens domestiques, les infractions contre les personnes, la corruption et les infractions contre les consommateurs.

8. Outre les activités susmentionnées, le Centre pour la prévention internationale du crime et l'UNICRI se sont associés pour mener les Études mondiales sur la criminalité transnationale organisée qui englobent le projet "Assessing transnational organized crime groups: dangerousness and trends" (Évaluation des groupes criminels organisés transnationaux: dangerosité et tendances), et le projet "World Organized Crime Report" (Rapport sur la criminalité mondiale organisée). Le Centre pour la prévention internationale du crime a pris l'initiative du premier projet qui vise à élaborer un mécanisme propre à déterminer le préjudice social et économique imputable aux groupes criminels organisés. Le second projet, conduit par l'UNICRI, a pour objet de mieux faire comprendre les marchés illicites et les facteurs économiques, sociaux et politiques qui les sous-tendent. En mars 1999, le Centre pour la prévention internationale du crime a lancé deux autres initiatives mondiales, le Programme mondial contre la corruption, et le Programme mondial contre le trafic des êtres humains. Chacune de ces initiatives s'appuie principalement sur la collecte et l'analyse de données et d'autres informations.

9. La plupart des gouvernements disposent d'un mécanisme pour recenser les nouvelles tendances des activités criminelles. Toutefois, comme noté dans le *Rapport mondial sur la criminalité et la justice*, le fait qu'un pays fasse ouvertement état, sur la scène internationale, de l'ampleur de ses problèmes de criminalité et de la manière dont le système judiciaire traite les délinquants reste un événement politique majeur.<sup>3</sup> La validité des données et l'impression qui s'en dégage revêtent souvent une grande importance pour les gouvernements, aux plans national et international. Les statistiques nationales sur la criminalité sont donc souvent

critiquées au motif qu'elles rendent compte non des tendances de la criminalité à proprement parler, mais des activités des organismes qui recensent des statistiques sur ce phénomène. De ce fait, les statistiques officielles sur la criminalité donnent en général une image tronquée de la réalité, laissant des lacunes en particulier en ce qui concerne les formes de criminalité non classiques. Face à ces préoccupations, de nombreux criminologues et organismes publics ont conduit des enquêtes d'auto-évaluation et des enquêtes sur la victimisation, faisant valoir que ces méthodes donnaient une image plus précise des activités criminelles. Toutefois, lesdites méthodes peuvent être réductrices. Les enquêtes sur la victimisation dans la famille, par exemple, excluent les données sur la criminalité au niveau des entreprises, des affaires, de l'administration et de la sphère politique.

10. Le débat se poursuit sur les avantages respectifs des diverses méthodes, mais on s'accorde en général à penser que les conclusions sur la situation de la criminalité devraient se fonder sur un ensemble d'indicateurs qui pourraient être complémentaires. Par exemple, l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, a récemment publié un rapport renfermant des profils de pays d'Europe et d'Amérique du Nord.<sup>4</sup> Ce rapport associe les chiffres de la police et les résultats d'enquêtes sur les victimes ainsi que d'autres sources de données, comme celles de l'Organisation mondiale de la santé. Ce qui est clair, désormais, c'est que les statistiques de la police reflètent souvent des tendances évidentes dans les résultats des enquêtes sur les victimes, comme la progression ou le recul des activités criminelles.

11. Ceux qui doivent décider de la politique de la justice pénale disposent d'une grande richesse de données et d'autres types d'information sur les tendances et les caractéristiques nationales et internationales de la criminalité. Certaines des principales évolutions sont exposées ci-dessous.

## A. Taux globaux de criminalité

12. Des données préliminaires provenant de la sixième Enquête, associées à des données de la cinquième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, 1990-1994, font apparaître des tendances des taux globaux de criminalité conformes à celles récemment signalées par les médias. Par exemple, le nombre total d'infractions signalées à la police au cours de la période 1990-1997 a reculé ou est resté à peu près le même dans les États

membres de l'Union européenne qui ont donné des réponses aux deux enquêtes (Danemark, Espagne, Finlande, Irlande et Suède) (voir tableau 1). Il en va de même du nombre total de cas signalés de diverses catégories d'infractions dont la fraude, l'abus de confiance, le cambriolage, le vol d'automobiles, les coups et blessures, l'homicide volontaire, le vol simple, le vol qualifié et le viol.

13. En revanche, le nombre total d'infractions liées aux drogues qui ont été signalées semble avoir augmenté dans l'Union européenne. Dans les pays d'Europe orientale et les États membres de la Communauté d'États indépendants(CEI) (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine), le nombre total d'infractions signalées semble avoir augmenté au cours des années 90. Ce constat est conforme à de nombreux reportages des médias sur le sujet (voir tableau 2). En Asie et dans le Pacifique (Fidji, Hong Kong<sup>5</sup>, Inde, Israël, Malaisie et République de Corée), on a relevé une hausse du nombre total des infractions signalées au cours de la période 1990-1997 (voir tableau 3). Dans tous les pays du monde, il semble que le nombre total d'infractions signalées ait progressé (voir tableau 4).

## B. Autres tendances

14. Divers rapports nationaux indiquent d'autres évolutions intéressantes. En Nouvelle-Zélande, par exemple, le taux signalé de criminalité a reculé de 2,5 % en 1998 par rapport à 1997. Le Commissaire national de police a attribué ce recul à un engagement accru des forces de police, au personnel polyvalent supplémentaire fourni par le Gouvernement néo-zélandais et aux efforts déployés par la collectivité et les organismes partenaires.<sup>6</sup> Au Nigéria, l'Inspecteur général de la police a ordonné à son personnel d'élaborer de nouvelles stratégies pour faire face à la criminalité qui paraît progresser dans le pays. Cette progression a été attribuée à l'aptitude des délinquants et des groupes criminels à identifier les techniques traditionnelles de prévention de la criminalité mise en œuvre par la police et à s'y adapter. Ce point de vue a été partagé par de nombreux responsables de la justice pénale dans le monde qui reconnaissent que les délinquants, en particulier ceux qui sont organisés en réseaux et en associations, sont capables de modifier leurs activités criminelles selon les besoins et la demande du marché. Les réseaux criminels nigériens qui ont essayé de s'infiltrer sur le marché du trafic illicite de drogue en Afrique du Sud se

sont heurtés à la concurrence inattendue de groupes de trafiquants de drogue sud-africains qui jusque là avaient lutté les uns contre les autres et se faisaient eux-mêmes la concurrence. Les responsables de la répression en Afrique du Sud ne s'étaient pas attendus à une telle cohésion des groupes de trafiquants de drogue locaux ni à leur solidarité face à l'arrivée de délinquants nigériens.

15. Les forces du marché ont engendré des activités criminelles là où il y en avait peu, ou pas, quelques années auparavant. On citera à titre d'exemple l'accroissement de la demande de certains biens illicites, comme les stupéfiants. Les renseignements rassemblés par le Programme de surveillance des cultures illicites et les divers bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) montrent que la production mondiale d'opium a augmenté de pas moins de 50 % en 1999, les niveaux de production ayant presque doublé en Afghanistan. Les estimations de la production de coca, toutefois, semblent plus stables. On a des raisons de penser que ces évolutions sont peut-être induites par les préférences ou les aversions des consommateurs, autrement dit les modes, tout comme de nombreux autres marchés licites apparaissent, se développent et disparaissent. Le "crack", par exemple, semble être un "bien de consommation" dont les consommateurs se sont désintéressés ou qui est passé de mode. En revanche, la consommation d'héroïne semble progresser. Les variétés d'héroïne possédant un niveau élevé de pureté que l'on peut priser ou fumer voient leur consommation se développer parmi ceux qui autrefois considéraient comme tabou les injections intraveineuses. Ces méthodes de consommation de l'héroïne, socialement plus acceptables qui, de plus, ont été ces derniers temps présentées sous des couleurs séduisantes dans les milieux de la mode et dans la culture pop, sont la cause probable d'une hausse de la demande et de l'offre illicites d'héroïne.

16. On s'inquiète de plus en plus des "nouveaux" dangers que représentent les drogues synthétiques. Il ressort du *Rapport mondial sur les drogues*<sup>7</sup> que la quantité de drogues synthétiques saisies dans le monde a augmenté de 16 % par an entre 1978 et 1993. De nombreuses drogues synthétiques courantes, comme les sédatifs et les stimulants de type amphétamine, sont produites à partir de divers précurseurs licites dans les laboratoires clandestins dans presque toutes les régions du monde. De ce fait, alors que la demande illicite de drogues plus "traditionnelles" et "naturelles", comme l'héroïne et la cocaïne, est limitée à des régions assez bien définies, les nouvelles drogues illicites sont consommées par une population de toxicomanes beaucoup plus étendue.

Tableau 1

Union européenne: nombre total moyen d'infractions signalées, 1990-1997

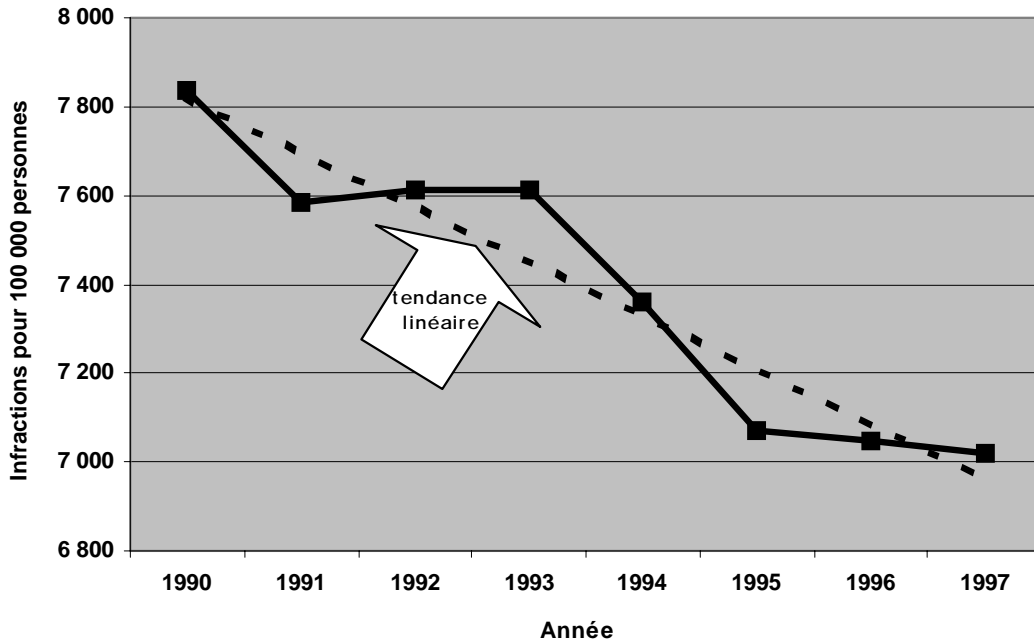


Tableau 2

Europe orientale et Communauté d'États indépendants: nombre total moyen d'infractions signalées, 1990-1997

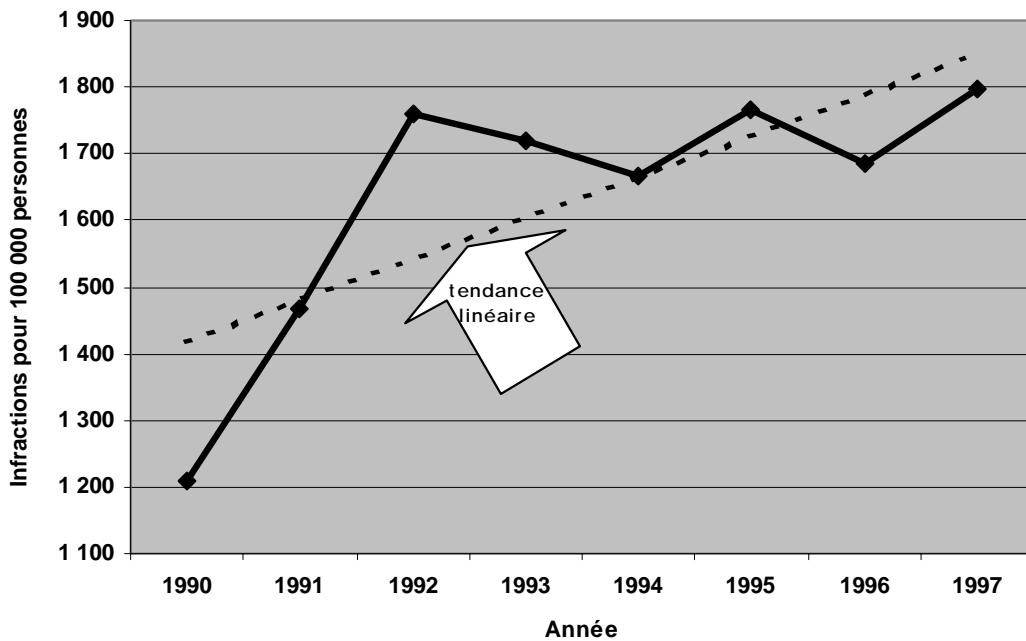


Tableau 3

Asie et Pacifique: nombre total moyen d'infractions signalées, 1990-1997

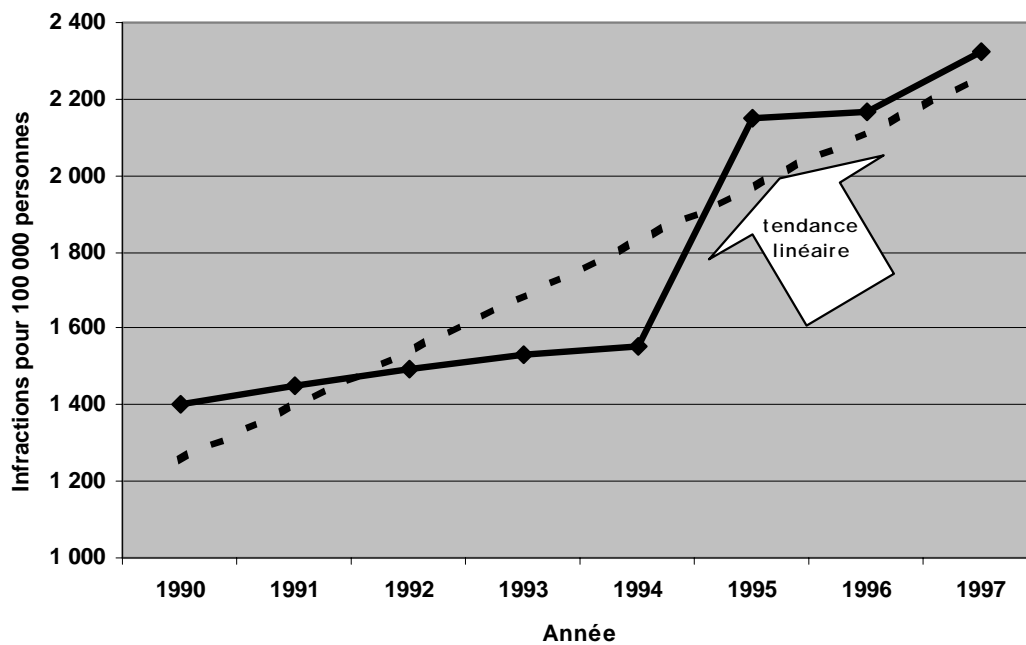
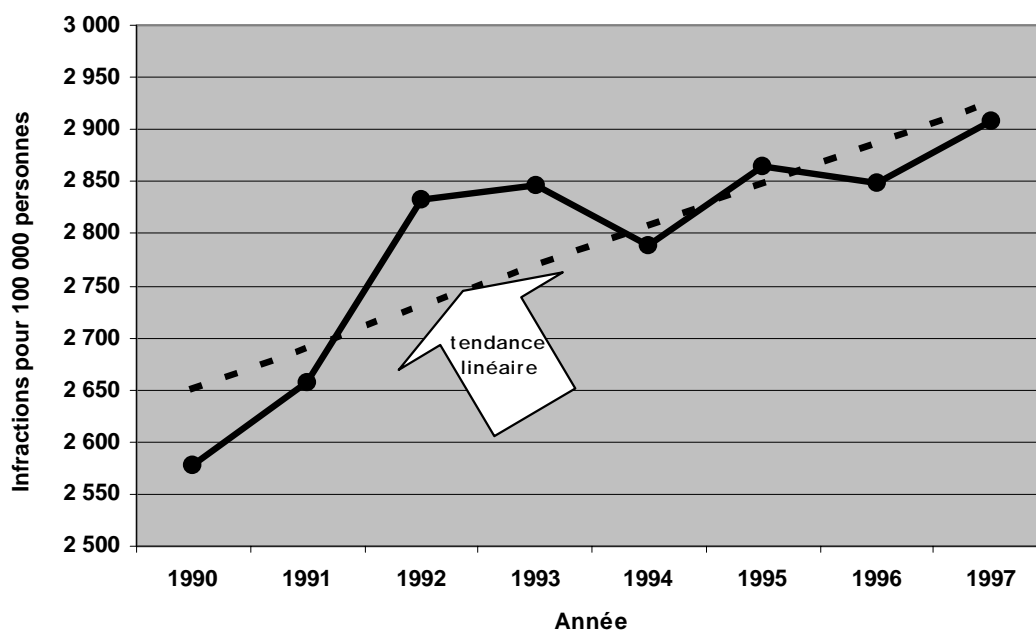


Tableau 4

Divers pays: nombre total moyen d'infractions signalées, 1990-1997



17. Les forces du marché jouent également un rôle important dans le commerce illicite des armes à feu. Selon l'*Enquête internationale des Nations Unies sur la réglementation des armes à feu*<sup>8</sup>, alors que presque tous les pays appliquent d'une manière ou d'une autre un mécanisme réglementant la possession, la vente, l'utilisation, la production et le commerce des armes à feu, le marché illégal est en expansion. Par exemple, en Afrique occidentale, plus de 2 millions de personnes – dont 90 % de civils – ont été tuées par des armes de petit calibre depuis 1990. En Ouganda, un fusil d'assaut AK-47 se vend sur le marché noir à peu près au même prix qu'un poulet. Près de 40 % du flux mondial des armes de petit calibre relèveraient du trafic illicite. En outre, les pays en développement représentent près de 70 % de tous les achats illicites d'armes à feu. L'expansion des troubles politiques et des guerres civiles contribue probablement à expliquer cette tendance.

### C. Criminalité et évolution politique

18. Les tendances de la criminalité peuvent être influencées par l'instabilité et l'évolution du contexte politique et les conflits qui s'y rattachent. La Fédération de Russie et l'Afrique du Sud offrent ainsi l'exemple de pays qui connaissent une importante mutation sociale et politique. Une telle évolution donne une possibilité aux spécialistes et aux responsables de la justice pénale de mieux comprendre les activités criminelles, en particulier celles des associations de criminels.

19. Dans la Fédération de Russie, des actes de corruption ont été quotidiennement signalés. Ainsi, un prêt de 4,8 milliards de dollars du Fonds monétaire international aurait été détourné en 1998. Ce prêt devait contribuer à stabiliser l'économie russe et le rouble qui avait été affaibli du fait que les investisseurs avaient retiré leurs fonds. L'ampleur de la fraude continue d'alimenter le débat.

20. Le trafic des êtres humains occupe la première place dans les activités criminelles menées en Russie. La Fédération de Russie est utilisée à la fois comme pays de transit et comme pays d'origine pour transférer illégalement des personnes en Europe orientale et occidentale. Pas moins de 500 000 femmes qui ne sont pas des ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne travaillent dans l'Union, dans l'industrie du sexe. Selon les services de police, en Allemagne, le revenu mensuel moyen d'une migrante russe illégale travaillant comme prostituée dans le pays s'élève à 7 500 dollars environ dont 7 000 sont conservés par le propriétaire de la maison de prostitution, le reste servant à financer les frais

de logement, de nourriture et d'habillement. Habituellement, la prostituée ne peut pas garder pour elle plus de 12 dollars par mois.<sup>9</sup>

21. En Afrique du Sud, les changements politiques intervenus en 1994, qui ont mis fin à l'apartheid, ont également entraîné une certaine instabilité et se sont accompagnés de la mise en place d'une force de police transitoire. Cette nouvelle situation est à l'origine d'une hausse sensible du vol de voitures dans le pays. Les voitures volées sont utilisées comme monnaie d'échange en Afrique du Sud et dans les pays voisins. Ainsi, elles sont souvent troquées contre des stupéfiants, des armes illicites et d'autres produits de contrebande. Le nombre de voitures volées signalé est passé de 13 011 en 1997 à 15 111 en 1998, soit une hausse de 16,1 %. S'agissant du vol de camions, ce pourcentage a même encore été plus élevé pendant la même période, puisqu'il s'est établi à 34,4 %. Les vols de véhicules automobiles s'accompagnent souvent de violences. De manière générale, il semble que l'Afrique du Sud connaisse des taux élevés de violence. Les taux d'homicides, viols, vols qualifiés et vols avec agression sont parmi les plus élevés du monde. Il est difficile d'estimer dans quelles mesures ces actes de criminalité violente sont liés à l'activité de groupes criminels organisés mais il est clair que l'Afrique du Sud réunit des conditions propres à favoriser l'expansion de la criminalité organisée. Le pays est doté d'une bonne infrastructure. Des liaisons aériennes, routières et maritimes le relie au reste du monde et ses services de télécommunication sont équivalents à ceux de la plupart des pays développés. Pour la criminalité organisée, l'Afrique du Sud peut être à la fois un fournisseur (or, diamants, ivoire, corne de rhinocéros, ormeaux et véhicules automobiles) et un marché (drogues et armes à feu illégales).

### D. Criminalité et stabilité

22. La criminalité organisée ne concerne pas seulement les pays en transition ou les pays développés: ses tentacules s'étendent à presque toute la planète. Ainsi, au Royaume-Uni – pays de tradition judiciaire, qui a constamment innové sur le plan tant de la répression et de la recherche, que des moyens d'action, et qui est bien connu pour la qualité de ses magistrats – ce type de criminalité gagne du terrain. Le directeur du National Criminal Intelligence Service a déclaré dernièrement que le trafic de drogues et l'utilisation frauduleuse de cartes de crédit représentaient quelque 50 milliards de livres sterling.<sup>10</sup> Protéiformes, les groupes criminels trouvent sans cesse de nouvelles failles à exploiter. L'instabilité

politique dans les Balkans se traduisant vraisemblablement par une augmentation du nombre de demandeurs d'asile au Royaume-Uni, il est à craindre que certains ne nouent des ententes criminelles pour organiser le transport illicite de personnes.

23. Selon le rapport sur la criminalité organisée publié par l'Union européenne en 1997, un groupe composé d'individus d'origines diverses – Brésiliens, Colombiens, Nigériens, Turcs et ressortissants de pays d'Europe orientale – se livrent à la traite d'êtres humains aux Pays-Bas. Une de leurs activités principales consiste à introduire dans ce pays, à des fins de prostitution, des femmes provenant de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Yougoslavie et de ses anciennes républiques constituantes, ainsi que des États membres de la Communauté d'États indépendants.

24. Des groupes criminels organisés d'Europe orientale, qui se livrent à cette traite, ont diversifié leurs activités pour les étendre au trafic de drogues et à la contrebande de voitures. Un autre problème avec lequel les services de répression néerlandais semblent être aux prises est celui du blanchiment d'argent: en 1997, quelque 17 000 transactions ont été examinées par le Bureau de divulgation des transactions inhabituelles. Des groupes criminels colombiens, marocains et turcs opérant aux Pays-Bas envoient de fortes sommes d'argent dans leur pays d'origine en utilisant des passeurs ou des systèmes bancaires clandestins.

### E. Criminalité et technologie

25. Les gouvernements ont beaucoup de mal à réglementer le commerce sur l'Internet. Souvent, les normes applicables aux transactions commerciales classiques ne sont pas adaptées aux échanges électroniques. De la même façon, des stratégies et des mesures qui se sont avérées efficaces dans le monde réel ne le sont pas dans le monde "virtuel". Par exemple, une société de jeu sur l'Internet qui a son siège à New York a installé ses ordinateurs à Antigua, où les salles de jeu sont légales.

26. Outre qu'il rend plus accessibles des délits "classiques" comme le jeu, l'Internet a donné naissance à de nouvelles formes de criminalité. Le Vice-Président des États-Unis a lancé une initiative visant à lutter contre "le cyber-harcèlement" (le fait d'utiliser l'Internet, les messageries électroniques ou d'autres moyens de communications électroniques pour harceler quelqu'un).<sup>11</sup> Le progrès technologique rend plus "performantes" des

pratiques vieilles comme le monde. Ainsi plusieurs personnes ont été victimes d'escrocs nigériens qui utilisaient l'Internet et le courrier électronique pour obtenir des versements anticipés. D'autres délinquants font appel aux nouvelles technologies d'impression et de graphisme pour falsifier des documents tels que des passeports et des visas.

### III. Prévention et répression

27. Il est indispensable de collecter des données et d'autres types d'informations sur les tendances de la criminalité, le profil des victimes, les systèmes de justice pénale, les groupes criminels organisés et les dynamiques des marchés illicites si l'on veut mettre au point des stratégies efficaces de prévention et de répression. Le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est une stratégie phare, qui concerne à la fois le domaine juridique, l'action préventive et les activités opérationnelles. Sur le plan juridique, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, assortie de ses trois protocoles additionnels (portant respectivement sur le trafic de personnes, en particulier les femmes et les enfants; sur le trafic de migrants; et sur la fabrication et le trafic illicites des armes à feu), devrait être achevée et signée dans le courant de 2000. La Convention et ses trois protocoles additionnels fourniront un cadre juridique commun à la communauté internationale pour combattre la criminalité transfrontière. Par ailleurs, le Centre de prévention de la criminalité internationale aide la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale à élaborer l'avant-projet d'éléments d'une prévention du crime judiciaire.<sup>12</sup> Enfin, le Centre a commencé à étendre ses activités opérationnelles et sur le terrain pour répondre à l'attente des gouvernements, qui demandent de plus en plus à l'Organisation de les aider à faire face aux formes actuelles et naissantes de criminalité.

#### Prévention de la criminalité: principaux enjeux

28. La criminalité organisée, la corruption et le trafic d'êtres humains sont de graves motifs de préoccupation pour la communauté internationale. Ce sont d'ailleurs là les axes principaux du Programme des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale.

29. Depuis une dizaine d'années, les groupes criminels organisés tirent parti de nouveaux marchés illicites. Ils ont

étendu leurs activités dans le monde entier, ce qui ne va pas sans faire peser une lourde menace sur la communauté internationale. Les groupes criminels ont établi des réseaux dans leur pays d'origine, mais aussi à l'étranger, afin d'opérer plus efficacement sur les marchés licites et illicites. Ils sont à présent en mesure d'infiltrer les systèmes financier, économique et politique un peu partout dans le monde. Ils recourent à des techniques sophistiquées et à des personnes hautement qualifiées comme des avocats et des comptables; de ce fait, les services de répression ont du mal à contenir les formes très diverses de criminalité qui ont fait leur apparition. De plus, les groupes criminels n'hésitent pas à recourir à la violence et à semer la terreur pour briser la résistance des simples citoyens comme des représentants de l'ordre.

30. Les études mondiales sur la criminalité transnationale organisée visent à mettre au point des mécanismes permettant de mieux comprendre les nouveaux phénomènes criminels. Le Centre pour la prévention internationale du crime a lancé une enquête pilote (sur la base d'un questionnaire) dans les pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Barbade, Canada, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, Italie, Jamaïque, Japon, Pays-Bas, République tchèque et Royaume-Uni. Cette enquête a pour objectif de rassembler des données et d'autres éléments d'information concernant les activités des groupes criminels organisés.

31. Beaucoup de pays sont d'accord sur ce que doit être la définition juridique d'un groupe criminel organisé (par exemple, un groupe composé de trois personnes ou plus, mû par l'appât du gain, soupçonné de commettre ou d'avoir commis des infractions graves, et existant depuis un certain temps). Dans le cadre de l'enquête pilote, les organismes interrogés devaient fournir leur propre définition de la criminalité organisée et de ses caractéristiques (selon leur expérience et les caractéristiques des groupes criminels organisés opérant dans leur pays) et répondre aux questions en fonction des caractéristiques du groupe criminel organisé le plus "en vue" ayant opéré dans leur pays au cours des trois années précédentes. Par "le plus en vue", on entend notamment le groupe dont les médias parlent le plus fréquemment ou qui a le plus souvent affaire à la justice. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts que le Centre pour la prévention internationale du crime mène pour mieux comprendre le phénomène de la criminalité organisée et, partant, être mieux à même d'aider les gouvernements à coordonner leurs stratégies de prévention. De plus, il est prévu de mener une étude sur les groupes criminels organisés nigériens qui opèrent dans les États membres de

la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, en s'attachant tout particulièrement à élucider les liens qu'ils ont avec la France.

32. On s'accorde à voir dans la corruption, y compris l'extorsion, un problème majeur, qui risque de compromettre le développement social, économique et politique et de saper les fondements de la démocratie et de la morale. Un sondage récent, portant sur plus de 30 000 personnes, a révélé que, toutes régions confondues, 75 % des sondés pensaient que les politiciens étaient corrompus, ce taux atteignant 90 % en Amérique du Sud et en Extrême-Orient.<sup>13</sup> De plus, des recherches empiriques du Fonds monétaire international montrent que les pays corrompus bénéficient de niveaux d'investissement inférieurs de 5 % à ceux des pays qui ne sont pas considérés comme corrompus. Avec la mondialisation croissante des marchés, qui s'accompagne d'une internationalisation des activités illicites, la corruption a acquis une dimension internationale. On s'attache donc prioritairement à promouvoir l'échange d'informations et à mettre au point des stratégies communes de lutte contre la corruption.

33. Le Programme mondial contre la corruption vise à évaluer trois types de corruption et à aider les pays à la détecter, à la prévenir et à la combattre. Le premier type est la corruption qui concerne les pouvoirs publics, telle qu'elle est perçue ou expérimentée par les simples citoyens dans leurs relations avec les organismes gouvernementaux, les autorités locales responsables de l'octroi de licences, les forces de police, les agents des douanes et les inspecteurs. Le deuxième type de corruption concerne les entreprises, telle qu'elle ressort de l'expérience des entreprises moyennes et des détaillants, et de la perception qu'en ont les commerçants et les entrepreneurs; ce type de corruption a pour effet de fausser les relations commerciales et donne lieu à la création de monopoles et à la concurrence déloyale. Le troisième type de corruption concerne les centres de pouvoir financier, politique et administratif. C'est la corruption la plus néfaste, car elle risque de perturber gravement les relations internationales, tant sur le plan économique que sur le plan politique. Au titre du Programme mondial contre la corruption, on s'efforce d'aider les pays à évaluer l'ampleur et la nature des problèmes qu'ils rencontrent et à arrêter des priorités. On s'emploie par ailleurs à trouver des moyens permettant de combattre la corruption, notamment des mécanismes qui favorisent la transparence des marchés publics et des transactions commerciales internationales. On s'attache en outre à former les décideurs politiques, les magistrats, les membres des services de répression et les autorités

financières. Les premiers projets en la matière ont été lancés en Hongrie et au Liban.

34. Ces dernières années, le trafic de migrants et la traite d'êtres humains se sont intensifiés. Le trafic de migrants bat en brèche les politiques d'immigration des pays de destination et s'accompagne souvent d'atteintes aux droits de l'homme. L'exploitation des victimes de ce trafic constitue souvent une forme moderne d'esclavage, la prostitution forcée en étant l'exemple le plus flagrant. Les trafics de ce type sont devenus une des principales sources de revenus des organisations criminelles, aux niveaux national et international.

35. Bien que la presse se fasse de plus en plus souvent l'écho des problèmes de criminalité, auxquels sont consacrées toujours plus d'études au niveau local, on a du mal à se faire une idée précise de l'ampleur, de la nature et de l'évolution du phénomène. Faute d'une vue d'ensemble de la question, il est difficile d'élaborer, d'adopter et de financer des stratégies efficaces aux niveaux national et international. Le Programme mondial contre le trafic d'êtres humains vient combler un vide à cet égard, puisqu'il prévoit la collecte et l'analyse d'informations sur les itinéraires de trafic, ainsi que l'évaluation des meilleures pratiques mises en œuvre pour s'attaquer au problème. Par exemple, on a dressé un premier inventaire des études consacrées au trafic de personnes dans les Philippines. De plus, le Programme mondial encourage les organismes responsables de l'application des lois, les associations d'aide aux victimes et les organisations de défense des droits de l'homme à unir leurs efforts et à créer des alliances. Le premier projet de ce type sera lancé en République tchèque.

36. Si la communauté internationale s'intéresse de près aux questions mentionnées ci-dessus, il en est d'autres auxquelles les décideurs politiques et les autorités judiciaires accordent une grande attention. Dans beaucoup de pays, la délinquance urbaine, la violence et l'insécurité demeurent au centre des préoccupations. Le séminaire sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité, qui se tiendra dans le cadre du dixième Congrès, étudiera certaines de ces questions de façon plus approfondie. Les délits informatiques sont eux aussi devenus un sujet de préoccupation et, comme tels, ils seront étudiés dans le cadre d'un séminaire consacré aux délits liés aux réseaux de communication. Le blanchiment d'argent et l'utilisation de centres bancaires offshore prennent de plus en plus d'ampleur, à mesure que les groupes criminels organisés redoublent d'efforts pour recycler le produit de leurs activités illégales. L'Organisation des Nations Unies s'emploie à lutter contre

cette forme de criminalité dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent et du Forum des Nations Unies sur les centres financiers offshore.

37. Face à la recrudescence récente du terrorisme, l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a décidé de créer un service de la prévention du terrorisme. Ce service sera chargé de suivre et d'analyser la situation dans le monde entier, de recenser les meilleures pratiques pour combattre le terrorisme et d'en informer les États par le biais de projets de coopération technique. Tous les deux ans, à compter de 2001, le service publiera un rapport mondial sur le terrorisme.

#### **IV. Prévention de la criminalité: une priorité tant nationale que mondiale**

38. Étant donné ce qui précède, il est clair que la prévention de la criminalité doit être une priorité nationale aussi bien que mondiale. Or, c'est loin d'avoir toujours été le cas. Alors que l'Organisation des Nations Unies dispose d'un organe consacré à la prévention de la criminalité depuis 50 ans, ce n'est qu'en 1972, lors de la première session de la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale, que cette question est passée au premier plan des préoccupations internationales. Le dynamisme et la volonté politique dont font preuve presque tous les gouvernements dans le cadre de l'élaboration d'un projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée témoignent de l'importance donnée à la prévention de la criminalité au niveau international.

39. Les initiatives mondiales doivent aller de pair avec des stratégies et mesures au niveau national. Beaucoup de pays ont d'ailleurs mis en place des conseils et institutions nationales spécialement chargés de coordonner les initiatives en matière de prévention. Certains d'entre eux ont même créé des organismes exclusivement chargés des problèmes liés aux nouvelles formes de criminalité, et en particulier à la criminalité transnationale organisée. Il faut que ces institutions coopèrent étroitement avec les pays de production ou de transit de biens illicites.

#### **V. Conclusions: avenir de l'action internationale**

40. Le dixième Congrès se tiendra au seuil d'un nouveau siècle et à la fin d'une décennie caractérisée par des

changements politiques et des progrès technologiques considérables. Ce sera une occasion unique pour tirer parti des connaissances et de l'expérience accumulées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les experts dans la lutte contre la criminalité. Le dixième Congrès pourrait aussi être l'occasion de fixer de nouvelles normes, de renforcer la coopération internationale, d'entreprendre des études d'intérêt pratique, d'analyser les stratégies de lutte contre la criminalité, ainsi que divers types d'assistance technique. Comme la plupart des problèmes contemporains se mondialisent, la coopération internationale est devenue une priorité pressante, surtout en ce qui concerne la lutte contre la criminalité transnationale organisée, phénomène de plus en plus préoccupant.

#### Notes

- <sup>1</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain 1999* (New York, Oxford University Press, 1999), p. V, 3, 11 de la version anglaise.
- <sup>2</sup> On trouvera davantage de renseignements concernant les enquêtes des Nations Unies sur le réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice, à l'adresse <http://www.uncjin.org> sous "Statistics" et "Surveys of Crime Trends and Operations of Criminal Justice Systems".
- <sup>3</sup> Graeme Newman, dir. publ., *Rapport mondial sur la criminalité et la justice* (New York, Oxford University Press, 1999), p. 8 de la version anglaise.

- <sup>4</sup> Kristina Kangaspunta et. al., *Profiles of Criminal Justice Systems in Europe and North America, 1990-1998* (Helsinki, HEUNI, 1999).
- <sup>5</sup> Le 1<sup>er</sup> juillet 1997, le territoire de Hong Kong est devenu Hong Kong, région administrative spéciale de Chine.
- <sup>6</sup> Voir "Recorded crime drops", *Crime and Justice International*, juillet-août 1999, p. 9 et 10.
- <sup>7</sup> Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *Rapport mondial sur les drogues* (New York, Oxford University Press, 1997), p.19 de la version anglaise.
- <sup>8</sup> Publications des Nations Unies, numéro de vente: F.98.IV.2.
- <sup>9</sup> Pino Arlacchi, *Schiavi* (Milan, Rizzoli, 1999), p. 83.
- <sup>10</sup> Voir "UK organised crime on the rise", *BBC Online Network*, 6 septembre 1999.
- <sup>11</sup> Voir "Al Gore addresses cyberstalking", *Global Crime Update* (New York), n° 31, 20 octobre 1999.
- <sup>12</sup> L'avant-projet d'éléments d'une prévention du crime judiciaire a d'abord été publié en tant qu'annexe à la résolution 1997/33 du Conseil économique et social, en date du 21 juillet 1997. Ce texte a ensuite été remanié à l'occasion d'une réunion d'experts tenue à Buenos Aires du 8 au 10 septembre 1999, en application de la résolution 1999/25 du Conseil économique et social, du 28 juillet 1999, intitulée "Prévention efficace du crime". Le texte de l'avant-projet révisé figure en annexe du document de travail sur la prévention efficace de la criminalité qui a été établi par le Secrétariat (A/CONF.187/7).
- <sup>13</sup> Voir *Gallup International 50<sup>th</sup> Anniversary Survey*, [www.gallup-international.com/survey1.htm](http://www.gallup-international.com/survey1.htm)